

Ville de Genève PR-1314 A/PR-1315 A Conseil municipal

22 octobre 2018

Rapport de la commission des finances chargée d'examiner:

- la proposition du Conseil administratif du 29 août 2018 en vue de l'ouverture d'un crédit de 2 592 000 francs destiné à l'octroi d'une subvention d'investissement à la Fondation du Grand Théâtre de Genève et destiné à financer les frais d'équipements scénographiques, informatiques et en mobilier pour le bâtiment de la place de Neuve (PR-1314);
- la proposition du Conseil administratif du 29 août 2018 en vue de l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire de 3 460 473 francs, au titre de subvention d'exploitation extraordinaire en faveur de la Fondation du Grand Théâtre de Genève et destiné à couvrir les frais induits par le retard du chantier du bâtiment de la place de Neuve et la double exploitation simultanée de l'ODN et de la scène de la place de Neuve, ainsi que les frais de prolongation des locations de locaux imputables au retard du chantier (PR-1315).

Rapport de M. Simon Brandt.

Suite au renvoi des propositions du Conseil administratif PR-1314 et PR-1315 à la commission des finances par le Conseil municipal le 11 septembre 2018, la commission s'est réunie les 19 et 25 septembre 2018 sous la présidence de M^{me} Maria Vittoria Romano. Les notes de séances ont été prises par M^{me} Shadya Ghemati, que le rapporteur remercie pour la qualité de son travail.

PROJET DE DÉLIBÉRATION PR-1314

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 2 592 000 francs, destiné à l'octroi d'une subvention d'investissement à la Fondation du Grand Théâtre pour financer les équipements scénographiques, informatiques et en mobilier de la place de Neuve.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 2 592 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2018 à 2027.

PROJET DE DÉLIBÉRATION PR-1315

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre d), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit budgétaire supplémentaire 2018 de 3 460 473 francs, destiné à octroyer une subvention extraordinaire à la Fondation du Grand Théâtre.

Art. 2. – La charge supplémentaire prévue à l'article premier sera couverte par des économies équivalentes de charges ou par de nouveaux produits dans le budget de fonctionnement 2018.

Art. 3. – La charge prévue à l'article premier sera imputée aux comptes budgétaires 2018, sur le centre de coûts 31100099, la nature comptable 3636.010, l'OTP-S début de saison S6200100301 «subvention complémentaire Grand Théâtre».

Séance du 19 septembre 2018

Audition de M. Sami Kanaan, maire, conseiller administratif en charge du département de la culture et du sport (DCS), accompagné de M^{me} Koelliker, directrice adjointe du DCS, de M^{me} Isabelle Charollais, codirectrice du département des constructions et de l'aménagement (DCA), et de M^{me} Lorella Bertani, présidente de la Fondation du Grand Théâtre de Genève (FGTG)

M. Kanaan revient sur la situation exceptionnelle dans laquelle se trouve le Grand Théâtre de Genève (GTG) en soulignant que ce n'est pas un plaisir pour le Conseil administratif de devoir faire appel au Conseil municipal pour obtenir des

moyens supplémentaires. Cette situation est due à des facteurs cumulés que l'on peut résumer de la manière suivante:

- le retrait du soutien cantonal. Le Canton s'était engagé dès 2015 pour un financement progressif, qui était de 500 000 francs en 2015, de 2 millions en 2016 et de 3 millions dès 2017, et qui était destiné à être pérenne, avec un accord plus global sur l'avenir du GTG. Malheureusement, les négociations se sont compliquées suite à une lettre de l'ancien président du Conseil d'Etat, François Longchamp;
- le Conseil d'Etat a suspendu le versement des 3 millions de francs;
- les contacts ont été repris avec le nouveau Conseil Etat. Mais dans le projet de budget 2019 du Canton, il n'y a pas de soutien pour le GTG (voir page 3 de la présentation);
- la culture est une des priorités du nouveau Conseil d'Etat. Et le Fonds inter-communal a été sollicité.

M^{me} Koelliker prend la parole avec les points clés qui figurent à la page 4 de la présentation fournie. Elle rappelle ainsi qu'en janvier 2013 une motion, la M-1060, avait été votée pour demander au Conseil administratif d'accélérer les travaux au GTG. La proposition de crédit de construction correspondante a ensuite été votée. En novembre 2015, une concertation a eu lieu pour fixer le calendrier définitif du chantier. En raison de la dernière saison de M. Richter (actuel directeur du GTG), décision a été prise de reprendre le *Ring* de Wagner. C'est un spectacle lourd, important, et il y a eu la volonté de répéter dès juin 2018 place de Neuve avec pour conséquence une double exploitation Opéra des Nations (ODN) et GTG.

Entre mi-septembre et mi-octobre 2017, la FGTG a été informée par la Ville de Genève de la problématique des retards de chantier, en raison des infiltrations d'eau, et un nouveau calendrier a été remis sur les rails. Les premières représentations sont prévues pour le 15 janvier 2019. Tout cela implique une double exploitation ODN/GTG sur plusieurs mois, avec *Carmen* à l'ODN et les répétitions du *Ring* au GTG.

M^{me} Koelliker enchaîne avec les points qui figurent page 5. Elle souligne que cette double exploitation a des conséquences sur le plan du matériel, pour les équipes, et pour la FGTG. Il a notamment fallu refaire toute la programmation, travail complexe et conséquent, qui a généré des surcoûts. Une première évaluation a été faite en février 2018: elle s'élève à 2,248 millions de francs, représentant notamment les surcoûts artistiques et les pertes sur billetterie. M^{me} Koelliker souligne qu'une double exploitation de plusieurs mois n'a pas le même impact qu'une double exploitation de quelques semaines. D'autres surcoûts se sont ajoutés à ce montant: exploitation prolongée de l'ODN/Villa Rigot, mobilier, informatique, etc.

Le 27 avril 2018 la nouvelle programmation a pu être présentée et le 15 juin 2018 les coûts totaux ont pu être présentés. Ils correspondent aux deux demandes de crédit (voir page 6 de la présentation). A cela s'ajoute une problématique de trésorerie: un courrier a été adressé par la FGTG au Conseil administratif car d'ici à fin 2018, elle doit pouvoir payer les investissements. Aussi, il y a une situation exceptionnelle sur laquelle le Conseil municipal doit se prononcer.

M^{me} Koelliker passe ensuite à la page 7 afin d'illustrer la problématique de trésorerie, soit:

- 2 591 998 francs pour payer les investissements;
- 2 414 300 francs correspondant à la moitié du déficit de la saison;
- 627 000 francs correspondant aux engagements sur la saison 2019-2020.

Elle conclut en soulignant que le déficit de la saison 2018-2019 est de 4 828 607 francs après intégration du nouvel apport privé pour la programmation artistique de 1,5 million de francs, apport a priori pérenne. Et que le solde déficitaire non couvert est de 89 834 francs.

M^{me} Bertani souhaite ajouter quelques points avant de passer aux questions.

Elle explique la raison d'être du *Ring* car il faut présenter un spectacle d'envergure après des travaux d'envergure et ce spectacle important attire un nombre très important de personnes. Il avait provoqué un nombre record d'abonnements, plus de 8000. De plus, les équipes connaissent l'ouvrage. Elle souligne également qu'il y aura un nouveau directeur dès septembre 2019, ce qui veut dire qu'il ne reprend pas les programmes de son prédécesseur.

De plus, elle souhaite remercier ici les équipes du GTG qui ont mis sur pied en huit mois un programme qui prend habituellement trois ans. Il a fallu également renégocier avec l'Orchestre de la Suisse romande (OSR) qui fête ses 100 ans et jongler pour trouver des nouvelles dates. Elle les remercie aussi. Un chef d'orchestre a son agenda réservé depuis quatre ans. Elle relève encore que *Carmen* fait actuellement un tabac à l'ODN avec un taux de fréquentation de 92%.

Par rapport à la double exploitation, des efforts surhumains ont été demandés aux équipes, avec des déménagements en parallèle. Les montants demandés correspondent à des chiffres réduits au minimum, arriver aujourd'hui à des chiffres aussi contenus est un effort incommensurable.

M. Kanaan conclut en voulant rendre aussi hommage à toutes les équipes. Elles ont toutes travaillé d'arrache-pied. Il relève que M. Pagani est tous les jours sur place. Il y a eu des craintes que la saison chamboulée soit une saison au rabais. Or, elle est d'extrême qualité et crédible.

Un commissaire estime qu'il est difficile pour les conseillers municipaux de se rendre compte si les frais pour le matériel et les équipements sont nécessaires

ou pas: les chiffres lui paraissent énormes. Il insiste sur le fait qu'il est difficile d'apprécier la situation et les sommes lui paraissent astronomiques. Il demande si une partie ne pourrait être prise sur le crédit qui a déjà été voté. De plus, le montant lié au personnel passe de 11 à 14 millions de francs et il s'en inquiète. Il demande si ces personnes sont conscientes qu'il s'agit de travail temporaire. C'est une question généraliste. Il aimerait aussi savoir si le matériel à l'ODN était obsolète et s'il y a une valeur de revente.

M. Kanaan comprend le malaise. Il précise que M^{me} Charollais peut répondre aux questions liées au chantier et M^{me} Bertani à celles liées au matériel. Il relève que le personnel est engagé en temporaire et le sait. Il tient à expliquer pourquoi il a fallu du temps pour produire ces propositions car ce temps était indispensable. L'annonce du retard est intervenue il y a un an pile le 14 septembre. A partir de là, une réflexion a commencé ainsi qu'un travail intense pour évaluer les conséquences.

Il tient à dire que le Conseil administratif a vu la FGTG sur chaque point. Il est respectueux de chaque franc des contribuables et ces montants seront absorbés. En effet, pour une institution comme le GTG ces chiffres ne sont pas indigestes. Les 3,5 millions (arrondi) figureront dans les éléments extraordinaires du budget de la Ville de Genève. Il ajoute qu'il y a un signal positif du Fonds intercommunal, qui devrait soutenir l'institution.

M. Kanaan aborde brièvement un aspect de l'équipement matériel: le numérique. Il souligne que cet équipement vieillit très rapidement et provoque des frais. Il donne l'exemple des cinémas du Grütli: dans le temps, il y avait les bonnes vieilles bobines comme dans le film «Cinéma Paradiso», qui dureraient longtemps, et maintenant avec le numérique cela s'use très vite. Cet aspect matériel est un enjeu des scènes culturelles et pose des problèmes de budget.

M^{me} Charollais ajoute, pour justifier les demandes qui sont faites à la commission des finances, qu'il n'y a pas de possibilité pour son département d'absorber des montants supplémentaires.

M. Kanaan tient à relever le fait que M. Pagani a quand même tenu le budget malgré le retard, ce qui est rare sur des chantiers d'une telle envergure.

Le commissaire manifeste sa surprise car ils ont déjà voté un supplément.

M. Kanaan répond que le supplément n'est pas causé par le retard.

M^{me} Bertani aborde les questions de matériel. Une partie de celui qui est à l'ODN est obsolète et il en faut un neuf pour la place de Neuve. De plus, il y a plusieurs catégories: celui qui sera réutilisé, celui qui sera vendu, celui qui sera stocké. Rien ne sera explosé comme un obus au milieu du désert de Gobi. Il n'y aura pas de gâchis.

Un autre commissaire tient à exprimer sa perplexité à M. Kanaan. Au mois de mai, un amendement au budget avait été proposé pour augmenter la subvention du GTG en prévision des éventuels manquements. Or, il avait répondu que ce n'était pas nécessaire. Et maintenant, il vient réclamer des crédits.

M. Kanaan ne pense pas qu'il ait dit à l'époque qu'il n'y avait aucun besoin.

Le commissaire lui rappelle ses propos de l'époque: «Vous allez décourager nos recherches d'argent privé, ne le mettez pas au budget.» Il déclare ne pas comprendre pourquoi M. Kanaan s'est opposé à une augmentation du budget du GTG il y a quatre mois pour venir demander exactement la même chose aujourd'hui. On aurait évité bien des problèmes en faisant cela à l'époque.

M. Kanaan corrige en précisant qu'il parlait de la reprise de contact avec le Conseil d'Etat. Il espérait naïvement que le Conseil administratif arriverait plus vite à obtenir une reprise du financement des 3 millions de francs. Le conseil du Fonds intercommunal les avait d'ailleurs encouragés dans ce sens, soit à aller vers le Canton. Quant aux privés, il fallait déterminer si l'augmentation de 1,5 million de francs allait intervenir. Il avait donc un espoir raisonnable de ne pas devoir solliciter la commission des finances pour un montant aussi important. Sans compter que le GTG a une capacité de faire mieux que prévu sur ses comptes de saison, ce qui s'est confirmé, puisque les comptes 2016-2017 se sont terminés par un excédent de 1,9 million de francs qui a augmenté la réserve. Il y avait donc une série d'éléments encourageants. Il ajoute qu'on est toujours plus intelligent après. Ils auraient certes pu prévoir un montant au budget comme le commissaire le suggère, mais il espérait sincèrement ne pas devoir les solliciter pour de tels montants. Il avait même mandaté M^{me} Koelliker qui sait être très dure dans les négociations pour contrôler la situation.

M^{me} Bertani commente qu'un autre privé a ajouté de l'argent.

Le commissaire rappelle les faits. Il y avait une proposition qui demandait une somme pour le GTG et M. Kanaan avait répondu que cela n'était pas nécessaire alors même que ce n'était qu'une autorisation de dépense. Il regrette de ne pas avoir été écouté à l'époque car on aurait pu éviter d'être mis aujourd'hui devant le fait accompli.

M. Kanaan concède que mettre un montant au budget aurait été une prévision.

Un autre commissaire s'adresse au Conseil administratif en général. Il constate un problème en amont: ces problèmes de surcoûts révèlent des problèmes d'estimation. Car c'est normal qu'un chantier important ait des retards. Il n'en veut pas au GTG qui doit faire des miracles, mais il estime que le Conseil administratif a été imprévoyant. Il aurait pu mieux prévoir afin de ne pas être dans une telle situation, avec une double programmation et un double équipement.

M. Kanaan partage le constat. Il note qu'il y avait eu une mise en garde de M. Pagani mais la FGTG voulait retrouver rapidement ses murs. Dans l'absolu, quatre mois de retard sur un tel chantier ce n'est pas extraordinaire, en revanche l'art lyrique a des exigences, c'est une mécanique complexe d'une précision horlogère. Malgré les reports successifs, la marge de sécurité n'a pas été suffisante.

M^{me} Bertani demande s'il aurait fallu qu'ils restent quatre mois de plus à l'ODN.

Le commissaire estime que cela aurait coûté moins cher que ce qui est demandé aujourd'hui.

M^{me} Bertani répond que cela aurait coûté: en termes d'image, en termes d'abonnements, en termes politiques avec le bâtiment historique laissé ainsi vide.

Une commissaire commente qu'on ne lui dit pas que c'est sa faute.

Un autre commissaire demande si la Ville n'a pas une assurance quand elle fait des modifications.

M^{me} Charollais dit que la Ville a des assurances pour les travaux de construction, pour des sinistres divers et variés. Elles permettent de couvrir un défaut de financement. Ces assurances servent en effet à pallier d'éventuels manques de trésorerie, mais pas les coûts *in fine*. D'autre part, aujourd'hui, il n'y a pas d'éléments qui permettent d'établir des fautes des uns ou des autres. Un planning est défini, qui est estimé plausible, et des marges plus ou moins grandes pour des imprévus sont établies. Tout imprévu a des conséquences. Or, le planning ne dépend pas uniquement de ceux qui sont sur le chantier, ni de sa gestion. Tout le monde a intérêt d'assurer un certain confort mais il faut répondre au mieux aux besoins de la collectivité publique en restituant au plus vite un objet utile. Le risque a donc été pris de manière concertée et globale.

Le même commissaire aborde ensuite les tags. Il lui semble qu'il y a eu des arrestations et demande si les coupables ont été condamnés.

M^{me} Charollais ne sait pas.

M. Kanaan répond qu'il ne savait pas qu'ils avaient été interpellés. Ils ne sont pas tenus au courant des activités des autorités pénales. Il rappelle que ces personnes avaient utilisé de l'huile de vidange, qui est la pire pour ce type de façade.

Un commissaire demande si ces personnes ont été interpellées et interrogées. Et si des montants ont été recueillis, qui permettraient de contribuer aux montants requis.

M^{me} Bertani estime que le procureur les aurait avertis.

M. Kanaan répond que cette information sera vérifiée (*note du rapporteur: il s'est avéré que cela n'était pas le cas, les personnes interpellées l'ayant été pour un autre délit*). Il ajoute que la réfection des statues n'est pas la partie la plus chère.

Le commissaire demande ce qu'il en est de la vente de l'ODN, il veut savoir si le client chinois est toujours d'actualité.

M^{me} Bertani répond qu'effectivement il a été vendu mais elle ne peut pas révéler les détails qui sont couverts par le secret des affaires. Il sera démonté et emmené en Chine, et l'argent ira à la FGTG. De plus, il a fallu négocier avec le Canton pour la prolongation des baux, et avec l'acheteur chinois en raison du délai survenu, qui lui-même a dû négocier une prolongation avec ses propres autorités pour le remontage.

La présidente constate qu'il a été parlé de prise des risques, et demande pourquoi il n'a pas plutôt été pratiqué la gestion des risques. Aujourd'hui, on gère les risques.

M^{me} Charollais répond que la gestion d'un risque planning est la prise en compte d'un délai de temps. C'est décider au moment de la planification quel est le temps supplémentaire qu'on va s'accorder pour prendre en compte les risques. A l'époque, l'impératif était de démarrer la saison.

M^{me} Bertani relève que jusqu'en juin tous les feux étaient au vert. Puis, l'impondérable est intervenu. Il a été expertisé. Sans se faire l'avocate de la Ville, celle-ci a fait au mieux. Elle rappelle que la FGTG est en quelque sorte un locataire du bâtiment, et la Ville le bailleur. La Ville a fait ce qu'elle avait à faire et le risque zéro n'existe pas.

La présidente demande quand le *Ring* a été prévu.

M^{me} Bertani répond depuis toujours.

Une commissaire demande si la Fondation doit indemniser les personnes qui ne viennent pas et quel est le montant des ruptures de contrats.

M^{me} Bertani répond 1,2 million de francs.

M^{me} Koelliker précise que le chiffre exact figure à la page 6.

M^{me} Bertani explique que M. Richter a fait en sorte que les dédites soient les moins chères possible. Il a vraiment négocié au mieux.

La commissaire souligne qu'entre le budget initial qui a été soumis pour refaire le GTG et le supplément demandé, il y a un écart de 40%: pour elle, à ce stade, il ne s'agit pas d'un impondérable mais d'un couac.

Un autre commissaire avait déjà posé la question à M^{me} Bertani du montant de la vente de l'ODN, il veut bien qu'il y ait le secret d'affaires, mais s'agissant d'une institution financée par des deniers publics, ce silence le dérange. Il demande à nouveau le prix de vente et pourquoi on lui répond à chaque fois qu'il y a le secret des affaires.

M^{me} Bertani répond que l'ODN n'a jamais été financé par la Ville de Genève. C'est une opération totalement privée. Il a été acheté à un prix X et vendu à un prix Y, et ils ont un partenaire qui demande une confidentialité stricte. Aussi, il faut ne pas faire capoter les affaires pour répondre à une curiosité. Elle ajoute qu'il n'a pas été vendu à perte et la commission des finances verra le montant dans les comptes le moment venu.

Le commissaire prend note et s'adresse à M^{me} Charollais: il comprend qu'il n'y a pas de cartographie des risques pour les travaux en Ville de Genève.

M^{me} Charollais répond qu'il y a bien entendu une cartographie des risques, mais elle ne résout pas tout. Après, il faut prendre les justes mesures et les bonnes mesures pour se prémunir. Elle n'a jamais dit qu'il n'y en avait pas.

Le commissaire commente qu'il a peut-être mal compris sa précédente réponse. Il aborde ensuite les propos tenus par un conseiller municipal en plénière du mois de mai: il avait fait une intervention concernant les infiltrations. Et M. Pagani avait nié le problème. Il s'interroge sur la circulation des informations. En effet, comment un conseiller municipal peut-il être au courant deux mois avant l'annonce officielle?

M^{me} Charollais répond que la demande a fait l'objet d'une expertise. Elle invite à s'y référer.

Un autre commissaire demande la raison de la référence expresse au plan financier d'investissement (PFI) à la page 5 et il en demande la raison. Il reproche au Conseil administratif de ne pas avoir prévu ce crédit. Il reproche également la formulation qui figure dans le document.

M. Kanaan répond qu'il y a des urgences et des impondérables.

Un autre commissaire dit qu'ils sont saisis d'une proposition qui demande d'acheter de l'équipement qui est censé permettre une double exploitation, soit de permettre d'avoir deux scènes équipées, et il demande s'ils vont financer des équipements qui vont partir en Chine.

M^{me} Bertani répond que les équipements scéniques ne seront pas vendus aux Chinois.

Le commissaire demande ce qui sera fait de l'équipement à double.

M^{me} Bertani répond qu'il sera utilisé jusqu'à sa belle mort ou stocké.

M^{me} Koelliker précise que certains équipements sont prêtés ou loués à d'autres théâtres.

Un commissaire veut comprendre les types de contrats que la Ville passe avec ses mandataires. Souvent un constructeur, selon le type de contrat, peut avoir des indemnités de retard ou des primes pour avance dans les travaux. Il veut savoir comment fonctionne la Ville, car il y avait un risque potentiel qui n'a pas été pris en compte.

M^{me} Charollais répond qu'il y a deux sortes de contrats avec des conséquences différentes:

1. Avec les mandataires.
2. Avec les entreprises. Les clauses d'indemnités ou primes peuvent se faire dans des contrats d'entreprise avec obligation de résultats. Elles ne peuvent se faire avec des mandataires qui ont des obligations de moyens. Pour les entreprises, certains maîtres d'ouvrage pratiquent les indemnités de retard. C'est rare qu'on applique ce type de contrats avec la Ville. Les éléments de démonstration de la faute sont extrêmement compliqués à faire.

Séance du 25 septembre 2018

Discussion et vote

Un commissaire du groupe du Mouvement citoyens genevois estime qu'il peut voter sur les deux objets. Il faut que le GTG puisse retourner à la place de Neuve et faire ses spectacles. Le GTG a besoin des deux montants. Dont acte. Et peut-être que d'ici là il y aura la bonne nouvelle d'autres subventions.

Une commissaire du Parti démocrate-chrétien dit que son groupe ne souhaite pas mettre les bâtons dans les roues du GTG, qui a réussi le tour de force d'adapter sa programmation 2018-2019. La double exploitation nécessite des équipements supplémentaires. La FGTG assume depuis des années 3 millions de francs de frais fixes alors qu'ils devraient les consacrer aux dépenses artistiques, il est juste que la Ville prenne en charge ces frais exceptionnels.

Un commissaire du groupe de l'Union démocratique du centre va soutenir ces deux textes car le GTG est le navire amiral de la flotte culturelle et artistique de Genève afin qu'il arrive à bon port avec les garanties voulues. Il faut donc apporter le soutien à cette institution et ses dirigeants qui font un travail remarquable et qui contribuent largement au rayonnement culturel de notre cité de par le monde.

Un commissaire du groupe des Verts sera moins dithyrambique que la droite qui est moins amène quand d'autres associations culturelles demandent de l'aide.

Il estime qu'il faut se poser pas mal de questions sur le fonctionnement du GTG. Il est surpris du peu de précautions prises, il y a eu des planifications hasardeuses. Des travaux de ce type peuvent avoir du retard, il est donc étonné du manque de prévoyance. De plus, il estime qu'on leur répond avec une certaine arrogance. La dernière audition lui a laissé un goût amer. Il s'étonne qu'on les ait pris de haut lorsqu'ils ont posé des questions sur les prises de risque, c'est tout juste si on ne les a pas remis pas en place. Il a également été heurté lorsqu'on les a interrogés sur les bénéfices pour la vente de l'ODN par cette façon de rétorquer qu'il s'agit du secret des affaires. Le GTG pêche par légèreté. Il va donc s'abstenir de voter en commission des finances.

Un commissaire du groupe du Parti socialiste constate que les deux propositions représentent un montant global d'environ 6 millions de francs. Cette somme supplémentaire était pour une fois partie des difficultés anticipées par le magistrat mais finalement il semble que la volonté du directeur général de commencer la saison au GTG en septembre ait prévalu sur la prudence avancée par le magistrat. Le Parti socialiste regrette fortement que la volonté du directeur de faire à tout prix son *Ring* dès septembre ait finalement forcé le magistrat à prévoir un planning plus serré par rapport à la réalité du chantier, ce qui a conduit à ces 6 millions de francs de dépassement. Il est navré. Le groupe soutiendra quand même ces montants mais le souci exprimé doit être protocolé.

Une commissaire du groupe du Parti libéral-radical explique être empruntée. A titre personnel, elle peut comprendre le secret des affaires, même si la Ville finance le GTG à hauteur de 40 millions de francs, et si M^{me} Bertani a vendu plus cher qu'elle n'a acheté, elle comprend qu'elle ne veuille pas que ça se sache. Mais elle constate que le calendrier était très serré, que le directeur sortant voulait faire un très grand opéra avant de partir et autres points, et on va encore payer pour l'ego de certaines personnes. Le GTG attire énormément de monde à Genève et le groupe du Parti libéral-radical souhaiterait que d'autres communes ainsi que le Canton s'impliquent plus, mais il y a une manière méprisable de gérer le dossier. Il faut que la Fondation fasse une meilleure gestion au niveau de ses spectacles ou qu'elle cherche d'autres sponsors privés. Le groupe du Parti libéral-radical n'est pas content de ces deux propositions et va s'abstenir. Enfin, on a parlé d'un nouveau directeur mais il n'est jamais venu se présenter alors que la commission des finances finance une grande partie des spectacles.

Un commissaire d'Ensemble à gauche dit que son groupe, une fois n'est pas coutume, s'associe au mécontentement du groupe du Parti libéral-radical et du groupe des Verts. Il y a un malaise grandissant. Plusieurs facteurs s'ajoutent. Il relève que cela fait deux fois qu'il demande la grille salariale des employés de la FGTG (pas les employés de la Ville). Le *Ring* a déjà été placé à la place de Neuve il y a quatre ans. C'est discutable comme choix. Il note que la droite et les Verts ont coupé les réserves pour imprévus. Ce serait plus honnête d'assumer en amont

ce que coûte la politique culturelle du GTG. Enfin, comme d'autres, les dernières auditions l'ont laissé mal à l'aise. Par exemple, pour le double équipement dont une partie est obsolète et dont on dit que c'est normal. Si ça entre dans la gestion ordinaire, cela ne devrait pas entrer dans un crédit extraordinaire. La gestion est discutable. Ainsi, son groupe s'abstient. Et cette abstention exprime un malaise réel.

Un autre commissaire du groupe du Mouvement citoyens genevois explique voter ces deux propositions par obligation. Au niveau des auditions, il n'est pas surpris par la manière de répondre prétentieuse et hautaine de M^{me} Bertani. Il souligne que c'est un peu spécial. Au niveau du *Ring*, la programmation avait été faite avant les problèmes des travaux. Malheureusement, il y a eu ces problèmes. Les attitudes des uns et des autres le surprennent, notamment celle de M. Pagani lorsqu'il avait été sollicité sur d'éventuels problèmes. Et on amène toujours des sommes à voter au Municipal. Il a aussi posé les questions pour le matériel. Il se souvient de projecteurs qu'il avait achetés 10 fois moins cher pour les Fêtes de Genève et se demande ce qu'ils achètent. Il est déçu de toutes les réponses et vote à contrecœur. Parce qu'on est obligé de faire continuer ce GTG.

Un commissaire du groupe du Parti socialiste veut ajouter une critique envers eux-mêmes, puisqu'une majorité des conseillers municipaux ont raboté le budget initialement prévu pour le GTG. Car il y avait une marge pour les imprévus. Une part de responsabilité revient au Conseil municipal de l'époque.

Un commissaire du groupe du Mouvement citoyens genevois répond qu'il s'agissait d'un million de francs. Il ajoute qu'il est aussi surpris que son collègue du groupe des Verts par la manière dont les travaux ont été menés et par les réponses qui leur ont été données. Enfin, on peut reprocher au directeur d'avoir voulu commencer sa saison à la place de Neuve, mais il faut se souvenir que M. Pagani lui avait répondu qu'il n'y aurait aucun problème. Donc, pour lui, le bât blesse du côté de la conduite des travaux. Les surcoûts artistiques sont de 1,268 million et la perte des places s'élève à 1 million. C'est le résultat d'une mauvaise gestion des travaux.

Un commissaire du groupe de l'Union démocratique du centre estime qu'il y a d'abord un exercice d'information et d'instruction à faire de manière plus pointue auprès de M. Kanaan. Il faut une politique de transparence plus claire de cette commission.

Une commissaire du groupe Ensemble à gauche partage les propos de plusieurs commissaires. Elle a l'impression qu'on les prend pour des pives et qu'il y a des façons de répondre qui sont inadmissibles. Elle estime que M. Pagani doit porter la responsabilité politique du dysfonctionnement de ce dossier. On dit que c'est un impondérable mais pour elle c'est un dysfonctionnement. On les met devant le fait accompli. Elle estime qu'il faut les laisser aller en dépassement et

qu'ils aillent se justifier devant le Conseil d'Etat. Elle va donc s'abstenir car on a le choix de renvoyer à leur copie les services qui ont dysfonctionné.

La présidente passe alors aux votes sur ces deux objets.

Par 9 oui (4 S, 2 MCG, 2 DC, 1 UDC) contre 1 non (EàG) et 5 abstentions (3 LR, 1 EàG, 1 Ve), la proposition PR-1314 est acceptée.

Par 9 oui (4 S, 2 MCG, 2 DC, 1 UDC) contre 1 non (EàG) et 5 abstentions (3 LR, 1 EàG, 1 Ve), la proposition PR-1315 est acceptée.

Annexes (à consulter sur le site internet):

- présentation du département de la culture et du sport (DCS)
- synthèse des dépenses par PR